

et le Souverain-Pontife Pie X n'a point hésité à lui accorder, au commencement de juin, la faveur si désirée. Il y a cependant une clause qu'il faut noter. Nul ne se peut promettre maintenant la sécurité du lendemain. Or il est prévu qu'en cas de cessation de la communauté par l'expulsion, la dispersion, la suppression violente, les vœux cessent *ispo facto*. La communauté pourra cependant les reprendre quand elle aura rétabli les conditions normales de la vie canonique.

Cette décision pontificale était bonne à connaître.

DON ALESSANDRO.

L'INSTITUT AGRICOLE D'OKA



ES vacances achèvent, et les parents doivent penser sans retard à choisir la maison où leurs fils iront commencer ou poursuivre leurs études. Parmi toutes nos institutions d'enseignement, il en est une que je tiens à signaler d'une manière plus spéciale à l'attention des familles chrétiennes, des familles de cultivateurs surtout.

C'est l'Institut Agricole d'Oka, — une école qui existe depuis bon nombre d'années déjà, mais qui vient d'être réorganisée complètement, grâce au triple concours du gouvernement provincial, des RR. PP. Trappistes et de l'Université Laval.

J'ai moi-même, dans la mesure de mes moyens, contribué de grand cœur à cette amélioration. Car il me semblait que l'œuvre de l'instruction agricole dans notre province de Québec, méritait à bon droit d'être encouragée et favorisée. Le vice-recteur, de son côté, s'est employé du mieux qu'il a pu à faire progresser l'Institut.

Nous n'avons qu'à nous féliciter des résultats obtenus pendant le dernier exercice scolaire. Le succès est désormais assuré. Les vastes et prospères exploitations agricoles des religieux offrent aux élèves des champs variés d'expérience, d'application et de travaux pratiques. Sous le rapport de la